

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03086

Numéro SIREN : 512 345 539

Nom ou dénomination : SANEF AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 31523

Sanef Aquitaine

Société par actions simplifiée

30, Boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Sanef Aquitaine

Société par actions simplifiée

30, Boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société Sanef Aquitaine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanef Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent ODOBEZ

Sanef Aquitaine

SAS

30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
512 345 539 RCS Nanterre

Comptes au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	3
1. COMPTE DE RESULTAT	3
2. BILAN	4
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS.....	6
2. PRINCIPES COMPTABLES	7
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7
2.3 STOCKS	7
2.4 CREANCES	7
2.5 CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES	7
2.6 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	7
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE	8
3.1. COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1.1 Chiffre d'affaires	8
3.1.2 Autres produits.....	8
3.1.3 Achats et charges externes.....	8
3.1.4 Charges de personnel.....	8
3.1.5 Impôts et taxes.....	9
3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions	9
3.1.7 Résultat financier.....	10
3.1.8 Impôt sur les résultats.....	10
3.2. BILAN.....	10
3.2.1 Immobilisations incorporelles.....	10
3.2.2 Immobilisations corporelles.....	11
3.2.3 Stocks	11
3.2.4 Clients et comptes rattachés	11
3.2.5 Autres créances.....	12
3.2.6 Capitaux propres	12
3.2.7 Provisions pour risques et charges	13
3.2.8 Emprunts et dettes financières	13
3.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés.....	13
3.2.10 Autres dettes.....	13
3.2.11 Engagements hors bilan.....	14
3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	14
3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement	14
3.3.2 Acquisition d'immobilisations.....	14
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	14
4.1. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.	14
4.2. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	15

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	3.1.1	7 581 187	7 258 597
Autres produits	3.1.2	5	701
Charges d'exploitation		(7 481 174)	(6 924 863)
Achats et charges externes	3.1.3	(5 335 628)	(4 894 926)
Charges de personnel	3.1.4	(1 815 616)	(1 732 341)
Autres charges		(585)	(158)
Impôts et taxes	3.1.5	(115 729)	(64 737)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.1.6	(213 616)	(232 701)
Résultat d'exploitation		100 018	334 435
Résultat financier	3.1.7	1 487	1 427
Résultat courant		101 505	335 862
Résultat exceptionnel		(1 597)	6 867
Impôt sur les bénéfices	3.1.8	(12 867)	(93 623)
Résultat net		87 041	249 106

2. BILAN

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
(en euros)			
Capital souscrit non appelé	3.2.6		
Immobilisations incorporelles	3.2.1		1 391
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Brutes		2 852 033	2 697 607
- Amortissements et provisions		(2 361 612)	(2 171 877)
Total actif immobilisé		490 421	527 120
Stocks et en-cours	3.2.3	135 261	137 760
Clients et comptes rattachés	3.2.4	2 320 037	1 524 670
Autres créances	3.2.5	3 714 926	4 339 497
Disponibilités		71 830	80 300
Total actif circulant		6 242 054	6 082 227
TOTAL DE L'ACTIF		6 732 475	6 609 348

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
(en euros)			
Capital		500 000	500 000
Primes et réserves		50 000	50 000
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		87 041	249 106
Capitaux propres	3.2.6	637 041	799 106
Provisions pour risques et charges	3.2.7	51 486	43 596
Emprunts et dettes financières	3.2.8	47 167	30 147
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.9	4 596 745	4 625 387
Autres dettes	3.2.10	1 400 036	1 111 111
Total dettes		6 043 948	5 766 645
TOTAL DU PASSIF		6 732 475	6 609 348

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	Notes	2018	2017
Résultat net		87 041	249 106
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs circulant)		199 015	186 734
Marge brute d'autofinancement	<i>3.3.1</i>	286 056	435 840
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		(868 657)	25 754
Stock et en-cours		2 499	(14 684)
Dettes d'exploitation et autres dettes		110 417	(103 365)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(755 741)	(92 295)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(469 685)	343 545
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<i>3.3.2</i>	(4 560)	(88 254)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 560)	(88 254)
Augmentation ou réduction de capital			
Dividendes versés à l'actionnaire unique		(249 106)	(184 356)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(249 106)	(184 356)
Variation de trésorerie		(723 351)	70 935
Trésorerie d'ouverture		3 521 237	3 450 302
Trésorerie de clôture (1)		2 797 886	3 521 237

(1) Trésorerie de clôture :

Disponibilités	71 830	80 300
Concours bancaires courants	(47 167)	(30 147)
Comptes courants cash pooling	2 773 223	3 471 084
Trésorerie de clôture	2 797 886	3 521 237

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation

La société Sanef Aquitaine a été constituée le 11 mai 2009. Elle a pour objet la gestion et l'exploitation d'infrastructures de transport, la réalisation et la gestion d'ouvrages annexes et d'une façon générale, l'exécution de tous travaux ou activités s'y rapportant.

La société a été créée pour assurer l'exploitation de l'autoroute A65 qui relie Bordeaux (Langon) et Pau sur une distance de 150 kilomètres. La concession et les travaux de construction de l'autoroute A65 ont été confiés à la société A'Liéonor sise à Pau et détenue à 65% par Eiffage et 35% par Sanef.

Le 3 juillet 2009, une déviation de 6 km d'autoroute réalisée par l'Etat et mise en service à Aire-sur-l'Adour a été reprise par A'Liéonor et intégrée à la concession de l'A65.

Durant la période de phase pré-opérationnelle de l'A65, le contrat d'exploitation de l'autoroute a été assuré par la société Sanef. Le 8 juillet 2010, comme elle s'y était engagée, Sanef a cédé le contrat d'exploitation à sa filiale Sanef Aquitaine.

L'autoroute A65 est mise en service et ouverte au public depuis le 16 décembre 2010.

Le capital social de Sanef Aquitaine est détenu à 100 % par Sanef SA. Celle-ci a pour unique actionnaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid.

La société Sanef établit des comptes consolidés dont le périmètre comprend Sanef Aquitaine. Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans les comptes du groupe Abertis.

Le 1^{er} janvier 2010, Sanef Aquitaine a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de la société HIT (groupe Abertis) maison mère de Sanef.

Le résultat de Sanef Aquitaine est ainsi pris en compte dans la détermination du résultat d'ensemble du groupe HIT. Sanef Aquitaine comptabilise un impôt qui représente sa contribution à l'impôt du groupe (cf. 3.1.8 et 3.2.9).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité avec le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général (CRC).

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortissables sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

<i>Durées d'utilisation</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Agencements installations</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau et équipement social</i>	<i>5 à 10 ans</i>

2.3 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation destinée à ramener leur montant au montant estimé du recouvrement.

2.5 Classement des créances et dettes

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance. Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

2.6 Engagements sociaux différés

Les indemnités de fin de carrière et les primes pour médailles du travail sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées mettant en œuvre une estimation des salaires en fin de carrière. La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

3.1. Compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comporte les refacturations de prestations auprès de A'Lienor et Sanef réalisées dans le cadre du contrat d'exploitation de l'autoroute A65.

3.1.2 Autres produits

Le poste « autres produits » est quasi-nul sur l'exercice. Il est constitué de produits divers de gestion courante et des remboursements d'assurance perçus suite à des dégâts occasionnés par des accidents.

3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en euros)	2018	2017
Fournitures et achats stockés	(246 552)	(197 561)
Fournitures et achats non stockés	(294 237)	(307 291)
Entretien courant	(476 816)	(428 191)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(383 923)	(339 029)
Autres charges et prestations externes	(3 934 100)	(3 622 853)
Achats et charges externes	(5 335 628)	(4 894 925)

En 2018 les « autres charges et prestations externes » comprennent essentiellement du personnel détaché facturé par Sanef pour 200 milliers d'euros, des prestations de sous-traitance pour 3 668 milliers d'euros, des frais de voyages et déplacements pour 17 milliers d'euros, des frais de télécommunications et services bancaires pour 31 milliers d'euros.

3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel de la société Sanef Aquitaine se ventilent comme suit :

(en euros)	2018	2017
Salaires et traitements	(1 186 513)	(1 141 793)
Charges sociales	(541 071)	(526 947)
Autres charges de personnel	(88 032)	(63 601)
Charges de personnel	(1 815 616)	(1 732 341)

En 2018 le poste « autres charges de personnel » concerne la charge provisionnée au titre de l'intéressement des salariés.

Le 6 juin 2017 Sanef Aquitaine a conclu un nouvel accord d'intéressement du personnel pour une durée de trois ans et qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comptes sanef aquitaine

Effectif moyen pondéré :

	31.12.2018	31.12.2017
Cadres	2	2
Agent de maîtrise	6	6
Employés	29	29
Effectifs	37	37

En 2018 le personnel mis à disposition de la société représente un coût de 200 milliers d'euros.

3.1.5 Impôts et taxes

(en euros)	2018	2017
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(69 726)	(52 757)
Autres impôts et taxes	(46 003)	(11 980)
Impôts et taxes	(115 729)	(64 737)

En 2018 les « autres impôts et taxes » comprennent essentiellement la contribution économique territoriale (CET) pour 36 milliers d'euros et la taxe sur les véhicules de société pour 5 milliers d'euros.

Au 1er janvier 2010, la Taxe professionnelle a fait l'objet d'une réforme pour devenir la Contribution économique territoriale (CET) désormais composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2018 la CET représente 36 milliers d'euros au titre de la CVAE, la CFE n'étant taxée qu'à hauteur de la cotisation minimale.

3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en euros)	2018	2017
Amortissement pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(1 391)	(5 079)
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles	(204 334)	(221 360)
Dotations nettes aux provisions	(7 890)	(6 262)
Dotations aux amortissements et provisions	(213 615)	(232 701)

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur une durée de 5 ans (cf. 3.2.1).

Les immobilisations corporelles comprennent du matériel et outillage de travaux publics amortis sur une durée de 5 à 10 ans, du matériel de transport (3 à 5 ans), des agencements, du matériel de bureau (5 ans), du matériel informatique (3 ans) et du mobilier de bureau (5 à 10 ans), (cf. 3.2.2).

Depuis 2011 la société dote une provision au titre des indemnités de fin de carrière.

3.1.7 Résultat financier

En 2018 comme en 2017, le résultat financier résulte essentiellement des opérations de prêts de trésorerie effectuées entre Sanef Aquitaine et la société Sanef dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe.

3.1.8 Impôt sur les résultats

En 2018 comme en 2017 la charge d'impôt sur les résultats représente la contribution à l'impôt du groupe due par Sanef Aquitaine à la société HIT tête de groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale (cf. 1.2). Elle est calculée sur le résultat de la société imposée séparément.

Au 31 décembre 2018 la société Sanef Aquitaine ne dispose pas de déficits reportables.

La société ne comptabilise pas d'impôts différés. Au 31 décembre 2018 l'impôt différé résultant des différences temporaires est un impôt différé actif de 3 milliers d'euros.

3.2. Bilan

3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	68 140	68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(68 140)	(66 749)
Immobilisations incorporelles	-	1 391

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une période de 5 ans.

Les variations s'analysent comme suit :

(en euros)	01.01.2018	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	68 140				68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(66 749)	(1 391)			(68 140)
Immobilisations incorporelles	1 391	(1 391)	-	-	-

3.2.2 Immobilisations corporelles

Tableau d'évolution des immobilisations corporelles :

(en euros)	Valeurs brutes	01.01.2018	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	31.12.2018
Installations techniques, matériel et outillage		366 202			366 202
Autres immobilisations corporelles		2 330 898	22 141	(21 697)	2 331 342
Immobilisations en cours		507	154 489	(507)	154 489
Immobilisations corporelles		2 697 607	176 630	(22 204)	2 852 033

(en euros)	Amortissements	01.01.2018	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2018
Amortissements des installations techniques, matériel		(300 920)	(25 187)		(326 107)
Amortissements des autres immobilisations corporelles		(1 870 958)	(179 147)	14 600	(2 035 505)
Immobilisations corporelles		(2 171 878)	(204 334)	14 600	(2 361 612)

Le matériel est amorti sur une durée de 5 à 10 ans.

Les « autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du matériel de transport amorti sur une durée de 3 à 5 ans, de l'outillage de travaux public amorti sur une durée de 5 à 10 ans ainsi que des agencements, du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

3.2.3 Stocks

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Stocks et en-cours	135 261	137 760
Dépréciation des stocks	-	-
Stocks et en-cours nets	135 261	137 760

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.4 Clients et comptes rattachés

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Clients et comptes rattachés	2 320 037	1 524 670
Dépréciation de créances douteuses	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 320 037	1 524 670

Au 31 décembre 2018 le poste « clients » concerne essentiellement la société A'Lienor pour 2 316 milliers d'euros et le GIE A65 pour 4 milliers d'euros.

3.2.5 Autres créances

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Etat et autres organismes publics	935 008	867 723
Autres créances	2 779 918	3 471 773
Autres créances et comptes rattachés	3 714 926	4 339 496

Le poste « Etat et autres organismes publics » correspond à de la TVA récupérable.

Les « autres créances » concernent pour 2 701 milliers d'euros le compte courant de la société Sanef fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

Il comprend également le compte courant HIT tête de groupe fiscal pour 72 milliers d'euros. Il représente le solde de la contribution d'impôt sur les sociétés dû par HIT à Sanef Aquitaine au titre de l'exercice 2018.

3.2.6 Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société Sanef Aquitaine s'élève à 500.000 euros, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1000 euros, intégralement souscrites par Sanef en numéraire.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

(en euros)	31.12.2017	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.2018
Capital	500 000				500 000
Primes et réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	-	-			-
Résultat 2017	249 106		(249 106)		-
Résultat 2018	-			87 041	87 041
Capitaux propres	799 106		(249 106)	87 041	637 041

Par décision de l'Associé unique du 20 juillet 2018, le résultat de l'exercice 2017 de 249 106 euros a été versé intégralement en dividende à Sanef, associé unique.

3.2.7 Provisions pour risques et charges

(en euros)	01.01.2018	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autre mouvement	31.12.2018
Retraites et engagements assimilés	43 596	7 890				51 486
dont : Engagements de retraites Médailles du travail	43 596	7 890				51 486
Autres charges	-					-
Provisions pour risques et charges	43 596	7 890	-	-	-	51 486

Provisions pour retraites et engagements assimilés :

En ce qui concerne le régime général, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe Sanef au 31 décembre 2018 sont :

- taux d'actualisation : 1,50 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1^{ère} catégorie),
- taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2,75%.

3.2.8 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont constituées par le compte courant de Sanef lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

3.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2018 le poste « dettes fournisseurs » comprend 4 576 milliers d'euros de factures non parvenues dont 4 090 milliers d'euros pour la société Sanef.

Au 31 décembre 2017 les factures non parvenues représentaient un montant de 4 452 milliers d'euros dont 4 019 milliers d'euros pour la société Sanef.

3.2.10 Autres dettes

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes fiscales et sociales	865 248	680 369
Dettes sur immobilisations	152 857	2 991
Autres dettes	381 931	427 751
Autres dettes	1 400 036	1 111 111

Au 31 décembre 2018, les « dettes fiscales et sociales » comprennent la TVA collectée ainsi que les dettes auprès des organismes sociaux.

Au 31 décembre 2018 le poste « autres dettes » est notamment constitué des fonds de roulement des caisses de péage versés par Aliénor pour 80 milliers d'euros. Ce poste comprend également le compte courant de la société Sanef pour un montant de 33 milliers d'euros.

3.2.11 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, au regard des normes en vigueur, il n'existe pas d'engagements hors bilan.

3.3. Tableau des flux de trésorerie

3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,

(en euros)	2018	2017
Dotations nettes sur actif immobilisé	191 126	205 472
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	7 889	(18 738)
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	199 015	186 734

3.3.2 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués, le cas échéant, de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Informations sur les parties liées.

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la société Sanef Aquitaine sont :

- La société Sanef et l'actionnaire majoritaire de Sanef, Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) à hauteur de 99.99 %.
- La société A'Liéonor, concessionnaire de l'autoroute A65 et son actionnaire majoritaire le groupe Eiffage.

Suite à la signature d'un contrat d'accord industriel « industrial agreement » conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017, Sanef par un contrat signé le 22 juin 2017 s'engage à transférer à Sanef Aquitaine une sous licence d'utilisation du savoir-faire et de l'assistance technique associée d'Abertis dans le domaine autoroutier. En contrepartie Sanef Aquitaine s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

Comptes sanef aquitaine

Dans le poste « clients et comptes rattachés », le compte de A'Lienor apparaît pour 2 315 milliers d'euros.

Le poste « autres créances » comprend le compte courant de Sanef pour 2 701 milliers d'euros et le compte courant de HIT pour 72 milliers d'euros. (cf. 3.2.5).

Dans le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » figure le compte de Sanef pour 4 090 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2018 Sanef Aquitaine a perçu de Sanef 1 milliers d'euros au titre de la rémunération des comptes courants qui fonctionnent dans le cadre d'une convention de trésorerie.

4.2. Honoraires de commissariat aux comptes

Deloitte & Associés et les membres de son réseau agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2018. Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission se montent à 5 milliers d'euros en 2018.



Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-Les-Moulineaux
512 345 539 RCS Nanterre
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,
A neuf heures,

La société Sanef, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 050 019 (« **Sanef** »), Associée Unique de la Société,

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ont été établis par Monsieur Vincent Fanguet, le Président de la Société.

En outre, le Commissaire aux comptes a établi un rapport sur les comptes annuels.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; et
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de cet exercice,

- **approuve** les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître que le résultat net de l'exercice écoulé est un bénéfice de 87.040,83 euros ;
- **prend acte** de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

(Mention de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

[.../...]

TROISIÈME DÉCISION

(Quitus au Président)

En conséquence de l'approbation des décisions précédentes, l'Associé Unique donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATRIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et après avoir pris acte que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 87.040,83 euros :

- **décide** d'affecter le résultat bénéficiaire de 87.040,83 euros intégralement en dividende, soit 174,08 euros pour chacune des 500 actions composant le capital social de la Société.
- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices sont les suivants :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions	Distribution à l'associé unique (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/15	500	76.280,83	néant	76.280,83	152,56
31/12/16	500	184.356,44	néant	184.356,44	368,71
31/12/17	500	249.106,17	néant	249.106,17	498,21

CINQUIÈME DÉCISION

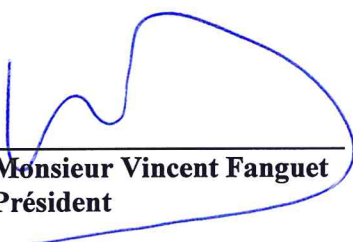
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

* *

*

Extrait certifié conforme à l'original par



Monsieur Vincent Fanguet
Président

Sanef Aquitaine

Société par actions simplifiée

30, Boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Sanef Aquitaine

Société par actions simplifiée

30, Boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société Sanef Aquitaine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanef Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent ODOBEZ

Sanef Aquitaine

SAS

30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
512 345 539 RCS Nanterre

Comptes au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	3
1. COMPTE DE RESULTAT	3
2. BILAN	4
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS.....	6
2. PRINCIPES COMPTABLES	7
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7
2.3 STOCKS	7
2.4 CREANCES	7
2.5 CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES	7
2.6 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	7
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE	8
3.1. COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1.1 Chiffre d'affaires	8
3.1.2 Autres produits.....	8
3.1.3 Achats et charges externes.....	8
3.1.4 Charges de personnel.....	8
3.1.5 Impôts et taxes.....	9
3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions	9
3.1.7 Résultat financier.....	10
3.1.8 Impôt sur les résultats.....	10
3.2. BILAN.....	10
3.2.1 Immobilisations incorporelles.....	10
3.2.2 Immobilisations corporelles.....	11
3.2.3 Stocks	11
3.2.4 Clients et comptes rattachés	11
3.2.5 Autres créances.....	12
3.2.6 Capitaux propres	12
3.2.7 Provisions pour risques et charges	13
3.2.8 Emprunts et dettes financières	13
3.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés.....	13
3.2.10 Autres dettes.....	13
3.2.11 Engagements hors bilan.....	14
3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	14
3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement	14
3.3.2 Acquisition d'immobilisations.....	14
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	14
4.1. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.	14
4.2. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	15

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	3.1.1	7 581 187	7 258 597
Autres produits	3.1.2	5	701
Charges d'exploitation		(7 481 174)	(6 924 863)
Achats et charges externes	3.1.3	(5 335 628)	(4 894 926)
Charges de personnel	3.1.4	(1 815 616)	(1 732 341)
Autres charges		(585)	(158)
Impôts et taxes	3.1.5	(115 729)	(64 737)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.1.6	(213 616)	(232 701)
Résultat d'exploitation		100 018	334 435
Résultat financier	3.1.7	1 487	1 427
Résultat courant		101 505	335 862
Résultat exceptionnel		(1 597)	6 867
Impôt sur les bénéfices	3.1.8	(12 867)	(93 623)
Résultat net		87 041	249 106

2. BILAN

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
(en euros)			
Capital souscrit non appelé	3.2.6		
Immobilisations incorporelles	3.2.1		1 391
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Brutes		2 852 033	2 697 607
- Amortissements et provisions		(2 361 612)	(2 171 877)
Total actif immobilisé		490 421	527 120
Stocks et en-cours	3.2.3	135 261	137 760
Clients et comptes rattachés	3.2.4	2 320 037	1 524 670
Autres créances	3.2.5	3 714 926	4 339 497
Disponibilités		71 830	80 300
Total actif circulant		6 242 054	6 082 227
TOTAL DE L'ACTIF		6 732 475	6 609 348

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2018	31.12.2017
(en euros)			
Capital		500 000	500 000
Primes et réserves		50 000	50 000
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		87 041	249 106
Capitaux propres	3.2.6	637 041	799 106
Provisions pour risques et charges	3.2.7	51 486	43 596
Emprunts et dettes financières	3.2.8	47 167	30 147
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.9	4 596 745	4 625 387
Autres dettes	3.2.10	1 400 036	1 111 111
Total dettes		6 043 948	5 766 645
TOTAL DU PASSIF		6 732 475	6 609 348

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	Notes	2018	2017
Résultat net		87 041	249 106
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs circulant)		199 015	186 734
Marge brute d'autofinancement	3.3.1	286 056	435 840
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		(868 657)	25 754
Stock et en-cours		2 499	(14 684)
Dettes d'exploitation et autres dettes		110 417	(103 365)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(755 741)	(92 295)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(469 685)	343 545
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.3.2	(4 560)	(88 254)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 560)	(88 254)
Augmentation ou réduction de capital			
Dividendes versés à l'actionnaire unique		(249 106)	(184 356)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(249 106)	(184 356)
Variation de trésorerie		(723 351)	70 935
Trésorerie d'ouverture		3 521 237	3 450 302
Trésorerie de clôture (1)		2 797 886	3 521 237

(1) Trésorerie de clôture :

Disponibilités	71 830	80 300
Concours bancaires courants	(47 167)	(30 147)
Comptes courants cash pooling	2 773 223	3 471 084
Trésorerie de clôture	2 797 886	3 521 237

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation

La société Sanef Aquitaine a été constituée le 11 mai 2009. Elle a pour objet la gestion et l'exploitation d'infrastructures de transport, la réalisation et la gestion d'ouvrages annexes et d'une façon générale, l'exécution de tous travaux ou activités s'y rapportant.

La société a été créée pour assurer l'exploitation de l'autoroute A65 qui relie Bordeaux (Langon) et Pau sur une distance de 150 kilomètres. La concession et les travaux de construction de l'autoroute A65 ont été confiés à la société A'Liéonor sise à Pau et détenue à 65% par Eiffage et 35% par Sanef.

Le 3 juillet 2009, une déviation de 6 km d'autoroute réalisée par l'Etat et mise en service à Aire-sur-l'Adour a été reprise par A'Liéonor et intégrée à la concession de l'A65.

Durant la période de phase pré-opérationnelle de l'A65, le contrat d'exploitation de l'autoroute a été assuré par la société Sanef. Le 8 juillet 2010, comme elle s'y était engagée, Sanef a cédé le contrat d'exploitation à sa filiale Sanef Aquitaine.

L'autoroute A65 est mise en service et ouverte au public depuis le 16 décembre 2010.

Le capital social de Sanef Aquitaine est détenu à 100 % par Sanef SA. Celle-ci a pour unique actionnaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid.

La société Sanef établit des comptes consolidés dont le périmètre comprend Sanef Aquitaine. Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans les comptes du groupe Abertis.

Le 1^{er} janvier 2010, Sanef Aquitaine a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de la société HIT (groupe Abertis) maison mère de Sanef.

Le résultat de Sanef Aquitaine est ainsi pris en compte dans la détermination du résultat d'ensemble du groupe HIT. Sanef Aquitaine comptabilise un impôt qui représente sa contribution à l'impôt du groupe (cf. 3.1.8 et 3.2.9).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité avec le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général (CRC).

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortissables sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

<i>Durées d'utilisation</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Agencements installations</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau et équipement social</i>	<i>5 à 10 ans</i>

2.3 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation destinée à ramener leur montant au montant estimé du recouvrement.

2.5 Classement des créances et dettes

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance. Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

2.6 Engagements sociaux différés

Les indemnités de fin de carrière et les primes pour médailles du travail sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées mettant en œuvre une estimation des salaires en fin de carrière. La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

3.1. Compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comporte les refacturations de prestations auprès de A'Lienor et Sanef réalisées dans le cadre du contrat d'exploitation de l'autoroute A65.

3.1.2 Autres produits

Le poste « autres produits » est quasi-nul sur l'exercice. Il est constitué de produits divers de gestion courante et des remboursements d'assurance perçus suite à des dégâts occasionnés par des accidents.

3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en euros)	2018	2017
Fournitures et achats stockés	(246 552)	(197 561)
Fournitures et achats non stockés	(294 237)	(307 291)
Entretien courant	(476 816)	(428 191)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(383 923)	(339 029)
Autres charges et prestations externes	(3 934 100)	(3 622 853)
Achats et charges externes	(5 335 628)	(4 894 925)

En 2018 les « autres charges et prestations externes » comprennent essentiellement du personnel détaché facturé par Sanef pour 200 milliers d'euros, des prestations de sous-traitance pour 3 668 milliers d'euros, des frais de voyages et déplacements pour 17 milliers d'euros, des frais de télécommunications et services bancaires pour 31 milliers d'euros.

3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel de la société Sanef Aquitaine se ventilent comme suit :

(en euros)	2018	2017
Salaires et traitements	(1 186 513)	(1 141 793)
Charges sociales	(541 071)	(526 947)
Autres charges de personnel	(88 032)	(63 601)
Charges de personnel	(1 815 616)	(1 732 341)

En 2018 le poste « autres charges de personnel » concerne la charge provisionnée au titre de l'intéressement des salariés.

Le 6 juin 2017 Sanef Aquitaine a conclu un nouvel accord d'intéressement du personnel pour une durée de trois ans et qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comptes sanef aquitaine

Effectif moyen pondéré :

	31.12.2018	31.12.2017
Cadres	2	2
Agent de maîtrise	6	6
Employés	29	29
Effectifs	37	37

En 2018 le personnel mis à disposition de la société représente un coût de 200 milliers d'euros.

3.1.5 Impôts et taxes

(en euros)	2018	2017
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(69 726)	(52 757)
Autres impôts et taxes	(46 003)	(11 980)
Impôts et taxes	(115 729)	(64 737)

En 2018 les « autres impôts et taxes » comprennent essentiellement la contribution économique territoriale (CET) pour 36 milliers d'euros et la taxe sur les véhicules de société pour 5 milliers d'euros.

Au 1er janvier 2010, la Taxe professionnelle a fait l'objet d'une réforme pour devenir la Contribution économique territoriale (CET) désormais composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2018 la CET représente 36 milliers d'euros au titre de la CVAE, la CFE n'étant taxée qu'à hauteur de la cotisation minimale.

3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en euros)	2018	2017
Amortissement pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(1 391)	(5 079)
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles	(204 334)	(221 360)
Dotations nettes aux provisions	(7 890)	(6 262)
Dotations aux amortissements et provisions	(213 615)	(232 701)

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur une durée de 5 ans (cf. 3.2.1).

Les immobilisations corporelles comprennent du matériel et outillage de travaux publics amortis sur une durée de 5 à 10 ans, du matériel de transport (3 à 5 ans), des agencements, du matériel de bureau (5 ans), du matériel informatique (3 ans) et du mobilier de bureau (5 à 10 ans), (cf. 3.2.2).

Depuis 2011 la société dote une provision au titre des indemnités de fin de carrière.

3.1.7 Résultat financier

En 2018 comme en 2017, le résultat financier résulte essentiellement des opérations de prêts de trésorerie effectuées entre Sanef Aquitaine et la société Sanef dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe.

3.1.8 Impôt sur les résultats

En 2018 comme en 2017 la charge d'impôt sur les résultats représente la contribution à l'impôt du groupe due par Sanef Aquitaine à la société HIT tête de groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale (cf. 1.2). Elle est calculée sur le résultat de la société imposée séparément.

Au 31 décembre 2018 la société Sanef Aquitaine ne dispose pas de déficits reportables.

La société ne comptabilise pas d'impôts différés. Au 31 décembre 2018 l'impôt différé résultant des différences temporaires est un impôt différé actif de 3 milliers d'euros.

3.2. Bilan

3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	68 140	68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(68 140)	(66 749)
Immobilisations incorporelles	-	1 391

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une période de 5 ans.

Les variations s'analysent comme suit :

(en euros)	01.01.2018	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	68 140				68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(66 749)	(1 391)			(68 140)
Immobilisations incorporelles	1 391	(1 391)	-	-	-

3.2.2 Immobilisations corporelles

Tableau d'évolution des immobilisations corporelles :

(en euros)	Valeurs brutes	01.01.2018	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	31.12.2018
Installations techniques, matériel et outillage		366 202			366 202
Autres immobilisations corporelles		2 330 898	22 141	(21 697)	2 331 342
Immobilisations en cours		507	154 489	(507)	154 489
Immobilisations corporelles		2 697 607	176 630	(22 204)	2 852 033

(en euros)	Amortissements	01.01.2018	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2018
Amortissements des installations techniques, matériel		(300 920)	(25 187)		(326 107)
Amortissements des autres immobilisations corporelles		(1 870 958)	(179 147)	14 600	(2 035 505)
Immobilisations corporelles		(2 171 878)	(204 334)	14 600	(2 361 612)

Le matériel est amorti sur une durée de 5 à 10 ans.

Les « autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du matériel de transport amorti sur une durée de 3 à 5 ans, de l'outillage de travaux public amorti sur une durée de 5 à 10 ans ainsi que des agencements, du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

3.2.3 Stocks

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Stocks et en-cours	135 261	137 760
Dépréciation des stocks	-	-
Stocks et en-cours nets	135 261	137 760

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.4 Clients et comptes rattachés

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Clients et comptes rattachés	2 320 037	1 524 670
Dépréciation de créances douteuses	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 320 037	1 524 670

Au 31 décembre 2018 le poste « clients » concerne essentiellement la société A'Lienor pour 2 316 milliers d'euros et le GIE A65 pour 4 milliers d'euros.

3.2.5 Autres créances

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Etat et autres organismes publics	935 008	867 723
Autres créances	2 779 918	3 471 773
Autres créances et comptes rattachés	3 714 926	4 339 496

Le poste « Etat et autres organismes publics » correspond à de la TVA récupérable.

Les « autres créances » concernent pour 2 701 milliers d'euros le compte courant de la société Sanef fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

Il comprend également le compte courant HIT tête de groupe fiscal pour 72 milliers d'euros. Il représente le solde de la contribution d'impôt sur les sociétés dû par HIT à Sanef Aquitaine au titre de l'exercice 2018.

3.2.6 Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société Sanef Aquitaine s'élève à 500.000 euros, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1000 euros, intégralement souscrites par Sanef en numéraire.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

(en euros)	31.12.2017	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.2018
Capital	500 000				500 000
Primes et réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	-	-			-
Résultat 2017	249 106		(249 106)		-
Résultat 2018	-			87 041	87 041
Capitaux propres	799 106		(249 106)	87 041	637 041

Par décision de l'Associé unique du 20 juillet 2018, le résultat de l'exercice 2017 de 249 106 euros a été versé intégralement en dividende à Sanef, associé unique.

3.2.7 Provisions pour risques et charges

(en euros)	01.01.2018	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autre mouvement	31.12.2018
Retraites et engagements assimilés	43 596	7 890				51 486
dont : Engagements de retraites Médailles du travail	43 596	7 890				51 486
Autres charges	-					-
Provisions pour risques et charges	43 596	7 890	-	-	-	51 486

Provisions pour retraites et engagements assimilés :

En ce qui concerne le régime général, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe Sanef au 31 décembre 2018 sont :

- taux d'actualisation : 1,50 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1^{ère} catégorie),
- taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2,75%.

3.2.8 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont constituées par le compte courant de Sanef lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

3.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2018 le poste « dettes fournisseurs » comprend 4 576 milliers d'euros de factures non parvenues dont 4 090 milliers d'euros pour la société Sanef.

Au 31 décembre 2017 les factures non parvenues représentaient un montant de 4 452 milliers d'euros dont 4 019 milliers d'euros pour la société Sanef.

3.2.10 Autres dettes

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes fiscales et sociales	865 248	680 369
Dettes sur immobilisations	152 857	2 991
Autres dettes	381 931	427 751
Autres dettes	1 400 036	1 111 111

Au 31 décembre 2018, les « dettes fiscales et sociales » comprennent la TVA collectée ainsi que les dettes auprès des organismes sociaux.

Au 31 décembre 2018 le poste « autres dettes » est notamment constitué des fonds de roulement des caisses de péage versés par Aliénor pour 80 milliers d'euros. Ce poste comprend également le compte courant de la société Sanef pour un montant de 33 milliers d'euros.

3.2.11 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, au regard des normes en vigueur, il n'existe pas d'engagements hors bilan.

3.3. Tableau des flux de trésorerie

3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,

(en euros)	2018	2017
Dotations nettes sur actif immobilisé	191 126	205 472
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	7 889	(18 738)
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	199 015	186 734

3.3.2 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués, le cas échéant, de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Informations sur les parties liées.

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la société Sanef Aquitaine sont :

- La société Sanef et l'actionnaire majoritaire de Sanef, Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) à hauteur de 99.99 %.
- La société A'Liéonor, concessionnaire de l'autoroute A65 et son actionnaire majoritaire le groupe Eiffage.

Suite à la signature d'un contrat d'accord industriel « industrial agreement » conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017, Sanef par un contrat signé le 22 juin 2017 s'engage à transférer à Sanef Aquitaine une sous licence d'utilisation du savoir-faire et de l'assistance technique associée d'Abertis dans le domaine autoroutier. En contrepartie Sanef Aquitaine s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

Comptes sanef aquitaine

Dans le poste « clients et comptes rattachés », le compte de A'Lienor apparaît pour 2 315 milliers d'euros.

Le poste « autres créances » comprend le compte courant de Sanef pour 2 701 milliers d'euros et le compte courant de HIT pour 72 milliers d'euros. (cf. 3.2.5).

Dans le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » figure le compte de Sanef pour 4 090 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2018 Sanef Aquitaine a perçu de Sanef 1 milliers d'euros au titre de la rémunération des comptes courants qui fonctionnent dans le cadre d'une convention de trésorerie.

4.2. Honoraires de commissariat aux comptes

Deloitte & Associés et les membres de son réseau agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2018. Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission se montent à 5 milliers d'euros en 2018.